Lundi, 17 Mai 1880

SOMMAIRE

NOS FÊTES NATIONALES.
ECHOS DU JOUR.
DISCOURS SUR LE TARIF.
SERVICE TELEGRAPHIQUE.
TERRIBLE ACCIDENT.
LA GRÈVE DES COCHERS.
A TRAVERS OTTAWA.
FEUILLETON—LA ROUTE DE L'ABIME : *Raoul de Navery.*
MARCHÉS D'OTTAWA.
MARCHES ÉTRANGERS.

NOS FÊTES PATRONALES

Il reste toujours quelque part un point d'histoire à éclaircir. Pour le moment, nous voilà trois à chercher les tenants et les aboutissants de la fête de la Saint-Jean-Baptiste et de celle de la Saint Joseph Une bonne demie-douzaine d'écrivains se retourneraient les ongles sur le registre du passé que nous cherchons à ouvrir. M. l'abbé Verreau et M. le Dr Hubert LaRue ont pris les devants ; je ne fais que les suivre comme il convient. D'autres viendront à notre aide, espérons-le.

I.

Si j'en crois Racine (*les Plaideur*), il faut remonter au déluge pour expliquer un fait moderne. Il s'agit donc ici de soutenir que la Saint-Jean-Baptiste est plus ancienne que saint Jean-Baptiste lui-même.

Ce ne sera pas difficile. L'usage de célébrer le solstice d'été est vieux comme le monde. Il date des temps adamiques,

Lo sque le genre humain se nourrissait de glands].

Nous savons que les Perses, entre autres, honoraient la puissance suprême sous l'image du feu. Tant que les hommes n'ont pas connu le christianisme, ils ont été fidèles à cette superstition, après tout assez raisonnable puisqu'elle était un hommage rendu au Créateur ignoré. Le feu étant censé tout produire—on l'adorait.

Les Gaulois, nos aïeux, comme tous les peuples de l'antiquité, avaient des réjouissances publiques durant lesquelles ils allumaient de grands feux sur les hautes terres, les montagnes et les bords de la mer. Les habitants du pays de Galles, de la famille des Bas-Bretons (ils parlent encore la même langue), ont conservé l'habitude des feux du 24 juin.

Le christianisme, prudent et sage, n'attaqua pas de front les coutumes populaires ; il se contenta de leur imprimer un cachet religieux. Ainsi, il plaça sous le vocable de saint Jean-Baptiste l'antique cérémonie des feux du solstice d'été. Plus tard, au moyen-âge, lorsque les serfs furent privés de leur liberté, il multiplia les fêtes religieuses qui forçaient les seigneurs de suspendre le travail manuel. Ces jours de repos, contre lesquels on s'est élevé si fortement par la suite, étaient tous à l'avantage de nos pères les Gaulois, écrasés sous le joug des Francs. Si nous avons perdu mémoire de ces bienfaits, il est juste de les rappeler en temps opportun.

Ceux qui ont placé le coq gaulois sur le clocher de nos églises n'étaient pas indifférents aux besoins du peuple.

L'on ne songe pas généralement jusqu'à quel point les coutumes et les traditions populaires sont tenaces. Le cas qui nous occupe est remarquable. En France, on voit, par les anciens auteurs, que, du moment où quelqu'un apportait une bonne nouvelle, on s'écriait à la ronde : Faites-en les feux ! ce qui voulait dire : réjouissons-nous, allumons les feux de fête.

Le *Magasin Pittoresque* renferme une gravure représentant des paysans bretons de notre époque dansant une ronde autour de brasiers allumés sur la place publique. Les fiancés, ceux qui doivent s'épouser dans les douze mois, sautent par couple, se tenant la main, par dessus les tisons enflammés.

II

Naturellement, les premiers colons du Canada emportèrent la coutume de fêter la Saint-Jean. Les allures mondaines de cette démonstration ne dûrent pas inspirer au clergé la croyance que saint Jean-Baptiste serait jamais un patron "religieux" pour ce pays. Il devait être bien difficile, en effet, de métamorphoser en solennité de l'église une fête marquée depuis des siècles par les bruyants et peu scrupuleux ébats de la foule.

M. Ferland, s'appuyant sur l'ouvrage du Frère Le Clercq, intitulé : "L'établissement de la foi dans le nouveau monde,"—dit :

"L'année 1624 fut marquée, à Québec, par une solennité religieuse, à laquelle assistèrent tous les Français et plusieurs Sauvages Elle fut célébrée en exécution d'un vœu fait en l'honneur de saint Joseph, qui, dans cette occasion, fut choisi comme premier patron de la Nouvelle-France. Depuis ce temps, la dévotion envers saint Joseph s'est toujours conservée vive et efficace parmi les Canadiens, ainsi que l'attestent les nombreuses églises placées sous sa protection et les confréries établies en son honneur."

Je suppose que, dans la pensée de ses fondateurs, la Saint Joseph devait finir par supplanter la Saint-Jean. En tous cas, pendant quelques années, on s'efforça de lui faire prendre, en dehors de l'église, un caractère populaire rivalisant avec la vieille fête du feu. Il ne faudrait pas, cependant, s'aventurer trop loin dans ces suppositions.

Depuis l'origine de la colonie, nous avons eu notre fête patronale, la Saint-Joseph—et notre fête nationale, la Saint-Jean-Baptiste. Cette dernière avait pour elle, outre son ancienneté, l'avantage de tomber l'un des jours du solstice d'été, tandis que le 19 mars, époque de la fonte des neiges, des giboulées et très-souvent du carême, n'a rien de comparable aux splendeurs du 24 juin.

III

Il m'a paru curieux de relever les passages suivants qui concernent la célébration de ces deux fêtes dans les premières années de la colonie. Cela vaut mieux que tous les commentaires.

1636. "Un Sauvage, voyant la solennité qu'on fait la veille de la Saint-Jean, croyait qu'on faisait cette fête pour chasser le manitou et disait que nous entendions bien mieux l'éloigner et le bannir de nous, que non pas eux ; c'est pourquoi nous vivions plus longtemps. Cela me confirme dans l'opinion que j'ai qu'il font leurs tintamarres et battent leurs tambours pour chasser le diable, afin qu'il ne tue point les malades. Je crains que, l'un de ces jours, ils ne nous viennent prier de tirer nos canons pour les guérir." (LE PÈRE LEJEUNE).

La *Relation* de 1637 nous décrit longuement le feu d'artifice et toute la fête qui eut lieu cette année à Québec à l'occasion de la Saint-Joseph. Un croquis fort curieux accompagne ce récit.

1646. "Le 18 mars, veille de Saint-Joseph, entre sept et huit heures du soir, se fit le feu de joie de la Saint-Joseph. Monsieur le gouverneur (M. de Montmagny) nous vint quérir ; nous soupions. Le Père Vimont y alla, qui fit mes excuses (ceci est écrit par le Père Jérôme Lalemant, supérieur) sur quelque incommodité que j'avais. M. le gouverneur mit le feu ; les soldats firent trois salues, et quatre coups de canon furent tirés ; il y eut aussi quelque fusée. Le 19, quand on sonna l'*angelus*, on tira un coup de canon, et à la messe à l'élévation trois ou quatre avec quelques salues de mousquets." Après la messe et les vêpres, on alla au monastère des dames Ursulines faire le salut de Saint-Joseph. (*Journal des Jésuites*).

1646. "Le 23 juin se fit le feu de la Saint-Jean, sur les huit heures et demie du soir. M. le gouverneur envoya M. Tronquet (Guillaume Tronquet, son secrétaire) pour savoir si nous irions. Nous allâmes le trouver le Père Vimont et moi (le Père Jérôme Lalemant) dans le fort. Nous allâmes ensemble au feu ; M. le gouverneur l'y mit, et lorsqu'il le mettait je chantai l'*Ut queant laxis* et puis l'oraison. M. de Saint-Sauveur n'y était point ; il l'y faut inviter une autre fois. On tira cinq coups de canon et on fit deux ou trois fois la décharge de mousquets. Nous en retournâmes entre neuf et dix heures."—(*J. des J.*)

M. de Saint-Sauveur était un prêtre, le même qui a laissé son nom à un faubourg de Québec.

1647. "A la Saint Joseph, on ne fit point de feu de joie la veille comme de coutume ; j'en fus (le Père Jérôme Lalemant) une partie cause, comme ne goûtant guère cette cérémonie qui n'avait aucune dévotion qui l'accompagnât, et me semblait qu'un salut en l'honneur du saint était meilleur, comme en effet il fut fait la veille, à la paroisse, et le jour aux Ursulines, où le *Hic vir despiciens* fut chanté en musique. On tira, cette même veille, un coup de canon à une heure, et le jour, à l'*angelus* du matin, quatre ou cinq coups de canons."—(*J. des J.*)

1647. "On fit le feu de la Saint-Jean comme l'an passé. Je n'y assistai pas. M. de Saint-Sauveur fit l'office."—(*J. des J.*)

Ces deux textes montrent assez que le Père Jérôme Lalemant ne goûtait pas le côté populaire des fêtes qui nous occupent. Pourquoi ? parce qu'il ne croyait pas devoir encourager ces pratiques ; il le dit clairement cette année, et en 1649 il réussit à "séparer le matériel d'avec le spirituel comme nous le verrons."

1648. "Le 23 juin, le feu se fit à l'ordinaire. J'y assistai, ainsi que le P. LeJeune et le P. Greslon. M. le gouverneur me vint (le Père Jérôme Lalemant) quérir sur les huit heures et demie. Nous allâmes promener en son jardin, et sur les neuf heures un quart nous allâmes au feu. M. le gouverneur (M. de Montmagny) le mit à son ordinaire. J'y chantai l'*Ut queant laxis* après le feu mis, le *Benedictus* et l'oraison de saint Jean, le *Dominus salvum fac regem* et l'oraison du roi, le tout sans surplis. Nous en retournâmes à dix heures."—(*J. des J.*)

BENJAMIN SULTE.

(*A suivre.*)

ECHOS DU JOUR

Le discours du député d'Ottawa, dont nous publions aujourd'hui la première partie, a été prononcé en anglais à la Chambre des communes, le 6 avril dernier, dans le cours du débat sur le tarif.

On mande de Chicago que les commissaires des écoles de cette ville ont résolu à l'unanimité d'abolir le système de punitions corporelles infligées aux élèves dans les écoles publiques.

Le *Sun* de New-York annonce que les commissionnaires qui ont obtenu le contrat pour le transport des malles ont payé de $500 à $1,000 à certains députés pour s'assurer leur vote. Une enquête aura probablement lieu à ce sujet.

Une dépêche de Winnipeg dit que les Memnonites ont fini par céder sur la question municipale. Le gouvernement local a choisi les conseillers pour Rineland parmi les personnes qui lui ont été recommandées par eux.

On vient de relier par une route carrossable le chemin de fer canadien du Pacifique à un point septentrional de la Rivière-Rouge pour faciliter le trafic sur le lac Winnipeg. La compagnie de la Baie d'Hudson fait actuellement construire à cet endroit d'immenses entrepôts pour les fins de son commerce.

Nous publions aujourd'hui le commencement d'une étude fort intéressante par M. Benjamin Sulte, sur nos fêtes patronales. Elle renferme des renseignements curieux et tout à fait nouveaux. Cette étude sera lue avec fruit dans un temps où l'on parle tant de la célébration de notre fête nationale.

Pour répondre à l'attente du public, nous sommes prié d'annoncer que le tirage de la grande loterie organisée par les RR. PP. Oblats, de Québec, avec la bienveillante permission de Mgr l'archevêque, au bénéfice de la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, aura lieu le 4 novembre prochain.

Les travaux de construction sont poussés avec tant d'activité que, probablement, le tirage de la loterie pourra se faire dans la chapelle même.

M. Marion, N. P., de Saint-Paul l'Ermite, a été choisi par des citoyens des différentes parties du comté de l'Assomption comme candidat conservateur à la prochaine élection d'un représentant, en remplacement de M. Onulphe Peltier. Tous les autres candidats conservateurs se sont généreusement effacés en faveur de M. Marion, de sorte que son élection est à peu près certaine. M. Marion a déjà été préfet du comté et jouit de l'estime générale.

DISCOURS SUR LE TARIF

M. Tassé, M. P.

(TRADUCTION.)

Monsieur l'Orateur,

A la dernière session j'eus l'honneur de soumettre au long mes vues sur la théorie tant controversée du libre échange et de la protection, sur le principe même de la politique nationale, qui fut adoptée par cette honorable chambre, conformement aux désirs de la grande majorité de la population. Aussi, en abordant de nouveau cet important sujet, qui a déjà été traité par plusieurs des membres les plus distingués de cette chambre, sous maintes faces différentes, je me contenterai de relever certaines assestions que l'on a faites et de mettre en relief divers points que l'on a seulement effleurés.

Comme plusieurs députés ont paru manifester, depuis le commencement de la session, un intérêt particulier mais de fraiche date pour mes électeurs—et ces députés siégent sur les banquettes de la gauche—je vais tout d'abord remplir un devoir qui m'incombe : constater jusqu'à quel point ils sont restés dans les bornes du vrai à cet égard et jusqu'à quel point ils ont par là même mérité la reconnaissance de mes électeurs.

Tout le premier, l'honorable chef de l'opposition n'a pas craint de dire, dans son discours sur l'adresse, que les journaux ministériels admettent que, malgré les prétendus avantages de la politique nationale, une détresse inouïe désole la ville d'Ottawa. D'abord, je ne connais pas un seul journal conservateur qui ait jamais fait une pareille admission, et en second lieu je nie que l'assertion de l'honorable chef de la gauche soit bien fondée. Bien plus, je prétends que la misère qui a pu exister cet hiver jusqu'à un certain point dans cette ville, est loin d'être aussi profonde que celle qui a sévi dans les deux ou trois dernières années de l'administration libérale.

On s'est surtout appliqué à signaler comme preuve de cette misère l'établissement d'une maison publique pour la distribution des secours (*soup kitchen*) ; mais les membres de la gauche ne devraient pas oublier que cette noble institution est l'un des legs de leur administration, et qu'elle a fleuri non-seulement ici mais dans les principales villes du pays, en même temps que nos industries les plus utiles et les plus importantes succombaient l'une après l'autre. Il est vrai que des journaliers désœuvrés se sont réunis, il y a quelque temps, pour demander du travail, mais on ne saurait nier que la réunion du même genre qu'ils ont tenue dans l'hiver de 1877 — alors qu'ils rendirent à l'honorable député de Lambton une visite qu'il n'a pas sans doute oubliée—était beaucoup plus nombreuse et beaucoup plus significative sous ce rapport.

Puisque l'on paraît avoir oublié la détresse qui existait à une date si rapprochée de nous, je vais citer un témoignage fort désintéressé, un témoignage irrécusable même, celui d'un des candidats libéraux aux dernières élections d'Ottawa. Ecoutons ce que disait M. C. W. Bangs à l'assemblée même où il acceptait la candidature des mains du parti libéral :

"L'hiver dernier (1877-78), je me rendis auprès de M. Mackenzie, en ma qualité de maire, et je lui exposai la malheureuse condition de la population d'Ottawa. M. Mackenzie me répondit qu'il ferait tout en son pouvoir pour lui venir en aide, et sans cela je ne sais trop ce qu'il serait serait advenu. Chaque matin, lorsque je me rendais à l'hôtel de ville, il me fallait rencontrer vingt à cent hommes, demandant de l'assistance, des hommes qui voulaient travailler et dont les familles souffraient de la faim. Quelques-uns de ces hommes n'étaient pas en état de gagner 25 cents par jour, cependant je les envoyais à M. Henderson, le surintendant des travaux du gouvernement, qui souvent ne tardait pas à venir me voir pour me dire : "N'envoyez pas une autre bande qui ne peut rien faire." Mais je lui répondais : "Ces hommes sont dans la plus profonde misère et doivent être tout autant soulagés par le gouvernement que par la ville."

Et voilà quelle était la prétendue prospérité qui existait à Ottawa, sous l'administration précédente, de l'aveu même d'un candidat libéral ! Certes, il y a loin de là à l'âge d'or. Après une pareille déclaration, il nous est facile de voir combien est peu exacte l'assertion du chef de la gauche que la détresse actuelle—dernier reliquat de son ministère—est sans précédent.

Je vais aborder maintenant un autre point qui intéresse à un haut dégré mes électeurs, qui intéresse à un haut dégré les habitants de la vallée de l'Outaouais, qui intéresse, je devrais dire, le pays tout entier. L'une des principales objections que l'on a soulevées contre la politique nationale, lorsqu'elle fut d'abord soumise à cette chambre ; l'une des principales objections que l'on a fait valoir contre cette politique, dans la presse et sur les hustings, dans la dernière campagne électorale ;—et cette objection on l'a également répétée sur tous les tons à la dernière session, est qu'un tarif protecteur aurait pour effet de ruiner entièrement le commerce de bois. Cette industrie étant l'une des plus importantes sinon la plus importante du pays ; cette industrie étant la principale industrie de la vallée de l'Outaouais ; cette industrie employant chaque année environ 50,000 personnes et dépensant des millions, pareille objection pouvait être de nature à impressionner l'esprit public dans un sens défavorable à la politique nationale. Mais grâce à son bon sens, et non par suite de son ignorance, comme l'a dit l'honorable député de Huron-Centre, la population n'a pas voulu ajouter foi à ceux qui formulaient cette objection ; elle était d'avis que le commerce du bois ne pouvait pas être plus stagnant qu'il ne l'a été durant le règne libéral, et elle donna un chaleureux appui à la politique nationale, presque chaque comté de la région de l'Outaouais élisant des conservateurs à de fortes majorités—le comté de l'Ottawa seul donnant 1624 voix de majorité à son digne représentant. A ce sujet, on ne lira pas sans intérêt, la déclaration suivante faite à la dernière session par l'honorable député d'Huron-Centre, dans un discours sur le tarif :

"Ce tarif va bouleverser tout le commerce, toutes les affaires du pays. Prenons, par exemple, le commerce de bois, qui emploie de 45,000 à 50,000 hommes et fait vivre leurs familles. *Ce commerce court le plus grand danger, car il est impossible de dissimuler à la Chambre le fait qu'un droit additionnel de 30 à 40 cents sur le bois manufacturé contribuera beaucoup à porter un coup fatal à cette industrie, qui sera paralysée pour un certain temps du moins.* Ceux qui savent combien la dépression dans le commerce du bois a contribué à la dépression générale au Canada comprennent l'importance qu'il y a de rendre d'abord la prospérité au commerce de bois, si toutefois il est au pouvoir du gouvernement de donner la prospérité à une industrie..... Ce qui est vrai du commerce de bois est vrai des pêcheries, du commerce de transport et des intérêts agricoles"

A l'en croire, ce tarif devait donc porter un coup fatal à toutes les industries du pays, y compris l'industrie forestière. Eh bien, quel a été le résultat de la lugubre prédiction de cet honorable monsieur, digne émule de la fameuse Cassandre, de Troie, qui fut la prophète de malheur de sa patrie? Laissez-moi vous dire que cette sinistre prédiction est encore à recevoir son accomplissement. La chose n'est pas surprenante, car l'honorable monsieur n'a pas très bien réussi jusqu'à présent comme prophète, il a cueilli beaucoup plus de lauriers comme faiseur de déficits, comme gâte-sauce financier, si l'on doit croire ce que le *Globe* disait de lui il y a quelques années. Personne n'a oublié que ce même honorable monsieur a ébahi toute la Chambre, à la dernière session, lorsqu'il a affirmé dans une certaine partie d'un discours, que la protection allait enrichir quelques manufacturiers au dépens des classes laborieuses, tandis qu'il assurait dans un autre passage que la protection susciterait une concurrence indigène telle qu'elle ruinerait les industriels eux-mêmes : deux propositions aussi discordantes que la protection et le libre-échange eux-mêmes.

Pour revenir au commerce de bois, je suis heureux de dire que, loin de dépérir, loin d'être ruiné, loin de recevoir "un coup presque fatal," il a subi, dans la dernière année, un mouvement ascendant inconnu depuis longtemps. Loin de recevoir "un coup presque fatal," les commerçants de bois ont considérablement agrandi le cercle de leurs opérations, augmentant le nombre et les gages de leurs travailleurs, et par là même leur consommation de produits agricoles. En effet, la demande du bois est telle que cet article est, pour la première fois, expédié d'Ottawa aux Etats-Unis en chemin de fer, et non seulement les immenses piles de planches entassées autour de la Chaudière sont vendues à des prix exceptionnellement avantageux, mais nous pouvons en dire autant d'une énorme quantité de bois qui gît encore dans la forêt. Loin de recevoir "un coup fatal," le commerce de transport va se ranimer promptement, et bientôt nous verrons une véritable flotte de vapeurs et de barges transportant à l'etranger les produits de cette grande industrie et faisant ainsi concurrence à nos chemins de fer. Le commerce de bois est si peu menacé de la ruine que, d'ici à plusieurs semaines, on pourra voir régner une activité toute nouvelle à l'entour de nos magnifiques chutes ; des scieries inactives depuis plusieurs années emploieront des centaines de bras vigoureux ; d'autres qui fonctionnaient durant le jour seulement, ne connaîtront plus le repos ! état de choses tout à fait inconnu dans les cinq longues années de l'administration précédente. De fait, le seul coup fatal que nos amis de la gauche puissent appréhender avec raison, ne sera pas porté au commerce de bois, mais à leur parti qui prétend aujourd'hui avoir raison contre l'immense majorité de la nation.

En relisant quelques-uns des discours prononcés à la dernière session par des députés de la gauche, j'ai remarqué que l'honorable représentant de South-Brant s'était beaucoup appesanti sur le fait que les actions des banques avaient considérablement fléchi depuis le 17 septembre 1878—date inscrite en lettres noires dans le registre libéral—jusqu'à la dernière session. Il ne manqua pas, pour se conformer à la tactique ordinaire de son parti, d'attribuer ce résultat à la politique nationale, quoiqu'elle existât alors seulement sur le papier, c'est-à-dire dans les résolutions soumises à la chambre par le gouvernement. Il est clair, cependant, qu'une semblable comparaison est tout à fait vicieuse et ne saurait offrir une base sérieuse pour juger de la politique nationale, puisqu'elle n'était pas encore décrétée par le Parlement ; mais nos adversaires ne regardent pas au choix des armes quand il s'agit de s'attaquer au gouvernement.

Il me semble que cette session aurait été autrement mieux choisie—s'il est vrai qu'une plus longue expérience est nécessaire pour juger des effets du tarif avec une certaine précision—dans le but d'instituer une comparaison entre les cours actuels des banques et les cours existant à l'époque même où la politique nationale est devenue la loi du pays. Pareille démonstration eût réfuté complètement la prétention de nos adversaires ; mais comme ils refusent de comparer les cours des banques sur cette base—la seule qui offre un criterium acceptable—il me sera facile de combler cette lacune et de prouver que la condition des banques s'est considérablement améliorée depuis l'adoption de la politique nationale par le Parlement. Que l'on en juge par la comparaison suivante des cours pour la dernière semaine de mars et la semaine correspondante de 1879 ; j'emprunte ces chiffres au *Shareholder*, de Montréal :

	25 mars 1879	25 mars 1880
Banque de Montréal	139½	141¼
Banque des Marchands	81	95¾
Banque Canadienne du Commerce	103	119
Banque de Toronto	115	130
Banque du Peuple	49½	69
Banque d'Ontario	62	78
Banque British North America		
Banque Molson	74½	80½
Banque Dominion		118
Banque Fédérale	100	105
Banque d'Hamilton		102
Banque Jacques-Cartier	33¼	70¾
Banque de Québec		
Banque Nationale		
Banque des Townships de l'Est	98½	99¾
Banque Union	54	65¼
Banque Consolidée	46½	
Banque d'Echange	53	45

Je puis ajouter que non-seulement la plupart de nos actions de banque ont subi une hausse sensible dans la dernière session, mais que maintes autres institutions financières offrent des résultats non moins satisfaisants—preuve que nous sommes réellement entrés dans une nouvelle ère de prospérité. De fait, presque tous les fonds sont montés, si ce n'est le fonds politique des honorables membres de la gauche, lequel paraît souffrir plus que jamais de la dépression.

A ce sujet, je puis faire observer que, pour ranimer la confiance parmi ses partisans, l'honorable député de West Durham a dit l'autre soir, dans un moment d'enthousiasme, que le succès des libéraux en Angleterre était un sûr indice du triomphe prochain de son parti. Mais nos amis feront bien de ne pas trop céder à cette illusion, car l'influence des élections anglaises a tellement peu de contre coup au Canada que, par une coïncidence assez étrange, les libéraux n'ont réussi à atteindre le pouvoir depuis l'établissement de la confédération—et cet évènement n'est heureusement survenu qu'une fois dans notre intérêt commun—que lorsque les conservateurs présidaient aux destinées de la Grande-Bretagne.

(*A suivre*)

CHAPEAUX DE SOIE.

Les nouvelles modes de chapeaux pour le printemps sont prêtes.
Ces chapeaux font bien, sont très légers et conviennent à presque toutes les figures.

R. J. DEVLIN

TOUS LES JOURS

GRANDE VENTE!

DE

MARCHANDISES

Nouvelles et de Goût

CHEZ

O'DOHERTY et Cie.,

110 RUE SPARKS

En face de MM. Bates et Cie., épiciers.

Il n'en reste que 5

5 mères peuvent être rendues heureuses
5 bébés acquerront la santé
5 carrosses d'enfants seront
Vendus au prix coûtant

5 CARROSSES D'ENFANTS

ne sont pas encore vendus et le seront au prix coûtant. Si quelqu'un en doute qu'il vienne voir Les premiers arrivés seront les premiers servis

H. Meadows et Cie

Dépot de Poêles de la "Capitale,"

525 Rue Sussex—525

Glace ! Glace !

Prise au-dessus des Chaudières

SAISON DE 1880

Du 1er Mai au 1er Octobre

10 lbs.,	tous les jours,	CINQ MOIS,	$4	00
10 "	"	QUATRE "	3	50
10 "	"	TROIS "	3	00
10 "	"	DEUX "	2	25
10 "	"	UN "	1	50

Deux livraisons le samedi. Pour double quantité, ajoutez cinquante pour cent aux prix ci-dessus.

Tarif spécial pour de plus fortes commandes.

Ceux qui ont souci de leur santé feront bien de remarquer la qualité de notre glace, et se rappeler que nous la prenons au-dessus des chutes de la Chaudière, dans la baie qui fournit l'approvisionnement d'eau de la ville.

Nous ne permettons pas à nos employés de vendre de la glace ; ils sont tenus d'être polis et actifs dans l'accomplissement de leurs devoirs On recevra avec reconnaissance toute information relative à quelque négligence de la part de nos employés.

J. CHRISTIN et Cie.,
381 rue Wellington

Dr O. DAGENAIS

Médecin-Chirurgien.

416. RUE CLARENCE.

Ottawa, 6 mai 1880.

Il y a foule tous les jours

AU MAGASIN DE

C. GAGNÉ ET Cie

277, RUE WELLINGTON,

Pour profiter des

GRANDS AVANTAGES

Qui sont offerts

Les prix ont été réduits, à cause de la crise, d'au moins

20 POUR CENT

C'est actuellement le magasin à MEILLEUR MARCHÉ de la ville : Que la nombreuse classe des travailleurs s'empresse d'en profiter !

SERVICE A THÉ

EN

PORCELAINE,

(44 morceaux)

$5.00

C. S. Shaw & Cie

IMPORTATEURS

63 rue Sparks

Fonds de Secours de Hull

Les contributions d'argent au fonds de secours pour les incendiés de Hull peuvent être déposées entre les mains du trésorier, D. KEMP, écr, gérant de la Banque des Marchands, à Ottawa. Les dons de provisions, vêtements, literie, etc., peuvent être adressés au comité exécutif, à l'hôtel de ville, Hull.

E. B. EDDY,
Président du comité exécutif.

Hull, 24 avril, 1880.

Chemin de fer Q. M. O. et O

A dater de SAMEDI, le 15 de MAI courant, il sera vendu, chaque samedi, des billets d'aller et retour, de première classe, au prix d'un simple billet, de Hull à Hochelaga et pour les stations intermédiaires. Les billets seront valables pour le premier train arrivant à Hull le lundi matin.

L. A. SENECAL,
Surintendant-général.

11 mai 1880. 6f.

Chemin de fer Q. M. O. et O

AVIS

A commencer de DIMANCHE, le 16 MAI, et les dimanches suivants, jusqu'à ordre contraire, un train "express," avec wagon palais, partira d'Hochelaga pour Québec, à 4 heures de l'après-midi, et un train semblable partira de Québec pour Montréal à la même heure, arrivant à destination à 10:30 p.m.

L. A. SENECAL,
Surintendant-général.

11 mai, 1880. 6f.

Chemin de fer Q. M. O. & O

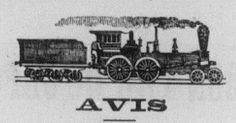

AVIS

Changement d'heures

EMBRANCHEMENT D'AYLMER

Le et après le 3 MAI, 1880, les trains locaux entre Hull et Aylmer voyageront comme suit :

Partira de Hull à 10 hrs. a.m., 12:50 p.m. 5:30 p.m., et 9:40 p.m.
Partira d'Aylmer à 7:45 hrs. a.m., 11 a.m., 4:30 p.m., et 9:00 p.m.

Correspondant avec les trains de et pour Montréal.

L. A. SENECAL,
Surintendant général.

Chemin de fer Q. M. O. et O

CHANGEMENT D'HEURE

A partir de LUNDI, 3 Mai 1880

Les trains partiront aux heures suivantes :

	Train de la malle.	Train de Express
D'Hochelaga pour Hull	8.30 a.m,	5.15 p.m.
Arrivant à Hull	12.40 p.m,	9.25 p.m.
De Hull pour Hochelaga	8.20 a.m,	5.05 p.m.
Arrivant à Hochelaga	12.30 p.m,	9.15 p.m.
	Train de nuit.	
D'Hochelaga pour Québec	3.00 p.m,	10.00 p.m.
Arrivant à Québec	9.00 p.m,	6.30 a.m.
De Québec pour Hochelaga	10.40 a.m,	9.30 p.m.
Arrivant à Hochelaga	4.45 p.m,	6.30 a.m.
D'Hochelaga pour Saint-Jérôme	Mixte.	Mixte.
	5.30 p.m,	———
Arrivant à Saint Jérôme	7.15 p.m,	———
De Saint-Jérôme pour Hochelaga	———	6.45 a m
Arrivant à Hochelaga	———	9.00 a m

(Trains locaux entre Hull et Aylmer.)

Les trains quittent la Station de Mile-End *Sept Minutes plus tard.*

Des magnifiques Chars Salons sont attachés à chaque train de passager et des Chars Dortoirs au train de nuit.

Les Trains *de ou pour* Ottawa correspondent avec les trains *de et pour* Québec.

Pour billets et renseignements s'adresser à l'administration générale, 13 Place-d'Armes, ou au bureau pour la vente des billets, 202, rue St. Jacques à Montréal.

L. A. SENÉCAL,
Surintendant général.